



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 79393

Texte de la question

M. Alain Suguenot interroge M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur le fret agricole. Il lui demande si la mesure annoncée en 2006 par le ministre de l'agriculture, M. Dominique Bussereau, de passage à 44 tonnes du poids total roulant des camions, pourrait être applicable rapidement, sa non application grève de près de 100 millions d'euros les comptes de l'agriculture.

Texte de la réponse

Le passage du poids total roulant autorisé des poids lourds, de 40 à 44 tonnes, pour les produits agricoles et agroalimentaires, a été annoncé par le Président de la République, le 26 avril 2010, pour une entrée en vigueur dès cet été. Le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en lien avec le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, prépare actuellement le décret qui va être soumis au Conseil d'État, ainsi que l'arrêté fixant les modalités pratiques de mise en oeuvre de la mesure.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79393

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 2010, page 5645

Réponse publiée le : 27 juillet 2010, page 8295